



5^{ème} tournoi régional de La Volante en Folie Le 06 et 07 Juillet 2019 à Neufmanil (08700)

Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

Art. 01 Le tournoi est autorisé par la LCABad et la FFBaD sous le numéro **1803388**.

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD (RGC et Règles d'arbitrage) et du présent règlement. Les informations sur le code de conduite des joueurs et des officiels (entraîneurs, conseillers d'équipes et officiels techniques) seront affichées dans le gymnase.

Art. 03 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et titulaire d'une licence fédération valide à la date limite d'inscription.

Art. 04 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art. 05 Le juge arbitre principal du tournoi est Mr Hervé VASSEUR, ses décisions sont sans appel.

Art. 06 Les Juges arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un des points de ce règlement.

Art. 07 La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs Minimes, Cadets, Seniors, Vétérans de séries : R, D, P et NC.

Art. 08 Le tournoi se joue sur les tableaux : Simples Hommes, Simples Dames, Doubles Hommes, Doubles Dames, Double Mixte. Pour chaque tableau, le mode de qualification se fera par un tour préliminaire sous forme de poules, dans la mesure du possible, suivi d'un tableau à élimination directe. L'ordre des demi-finales et finales sera déterminé par le Juge Arbitre.

Les catégories seront regroupées comme suit : R4/R5, R6/D7, D8/D9, P10/P11 et P12/NC.

Ces catégories pourront être modifiées en fonction du nombre d'inscrits par catégorie.

Rappel : Le nombre de joueurs est limité. Les inscriptions seront départagées par ordre d'arrivée en cas d'inscription trop importante.

Art. 09 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs.

Art. 10 Le comité d'organisation, avec l'accord du Juge Arbitre, se réserve le droit de regrouper, en cas d'inscriptions insuffisantes, un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries.

Art. 11 Les inscriptions (Feuilles et Chèques) seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée (Date réception). Aucune inscription par mail ne sera prise en compte sans paiement des droits d'inscriptions :



5^{ème} tournoi régional de La Volante en Folie Le 06 et 07 Juillet 2019 à Neufmanil (08700)

Les envois par courrier s'effectueront à l'adresse suivante : Badminton La Volante – M. David FREZZATO 77 rue Ambroise Croizat 08700 Nouzonville

La date limite d'inscription est le 16/06/2019

Art. 12 Le montant des droits d'engagement est de 14€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux. Un 3eme tableau est possible uniquement pour la série R4/R5 pour un montant de 20€.

Art. 13 Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que si et uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription par mail à :

lavolantebad08@gmail.com

Art. 14 Aucune inscription ne sera prise par téléphone. D'autre part, toute modification ou annulation avant la date limite devra être faite par écrit.

Art. 15 Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Art. 16 Le tirage au sort sera effectué le 23/06/2019.

Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec AR au comité d'organisation en respectant la procédure décrite dans la circulaire 4.2.C3 : Forfaits, définition et procédures. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Tout forfait non justifié sera passible des sanctions prévues au règlement de la Fédération.

Art. 17 Les convocations seront envoyées par e-mail, quelques jours après le tirage au sort au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription qui devra en accuser réception. Il est conseillé de vérifier avant la date du tournoi si de nouvelles convocations ont été envoyées.

Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

Les joueurs sont convoqués 30 min avant l'horaire de leur premier match.

TOUT JOUEUR NON PRÉSENT à l'appel de son match SERA DÉCLARÉ FORFAIT PAR LE JUGE ARBITRE.

Art. 18 Tout participant doit se faire pointer, dès son arrivée.

Art. 19 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Passé ce délai le joueur non présent sur le terrain peut être déclaré forfait par juge arbitre, quel que soit le niveau de la



5^{ème} tournoi régional de La Volante en Folie Le 06 et 07 Juillet 2019 à Neufmanil (08700)

compétition. Avant de se rendre sur le terrain, les joueurs prennent à la table de marque la feuille de match et la restitue à cette même table dûment complétée dès la fin du match.

Art. 20 Les volants seront testés et le tirage au sort sera effectué dès l'arrivée des participants sur le terrain. Les joueurs disposent de 3 min d'appropriation du terrain avant le début de match, échauffement inclus.

Art. 21 Les volants plumes **CARLTON GT3** pour les séries R/D et les volants plastique **MAVIS 370** pour les séries P/NC, homologués par la FFBaD, sont désignés comme volants officiels de la compétition par le comité d'organisation.

Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre compétiteurs.

En cas de litige, le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **CARLTON GT3**.

Art. 22 Le temps de repos minimum entre deux matches sera de 20 minutes. Cette période sera déterminée par la fin du dernier point et le premier service du match suivant. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé.

Art. 23 Les matchs auront lieu en deux manches gagnantes de 21 pts. Un arrêt de jeu à 11 pts dans chaque set est autorisé, d'une durée maximum de 1 min. Le temps de pause entre chaque set sera de 2 min maximum.

Art. 24 Les matchs seront auto arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment, qui désignera, si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

Art. 25 Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs appelés et ayant à disputer un match, les membres du comité d'organisation, les officiels techniques, le(s) juge(s) arbitres, les arbitres (ou faisant office).

Art. 26 Tout volant touchant un obstacle situé **au-dessus des terrains**, infra structure comprise, sera compté comme faute, sauf au service, où le joueur pourra resservir une seconde fois.

Art. 27 Tout joueur qui quitte le gymnase doit le signaler au Juge Arbitre. Il devra tenir compte des consignes données, notamment d'être en mesure d'effectuer son match une heure avant l'horaire prévisionnel. Tout manquement à cette obligation pourra le cas échéant être sanctionné par le Juge Arbitre (forfait, avertissement, faute).

Art. 28 Droit à l'image : les joueurs sont susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voir sur d'autres sites de badminton. L'inscription au tournoi vaut acceptation de ce point de règlement et renonciation au droit à l'image par le joueur.

Art. 29 L'utilisation de substance et tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à



5^{ème} tournoi régional de La Volante en Folie Le 06 et 07 Juillet 2019 à Neufmanil (08700)

l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).

Art. 30 Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre à son arrivée.

Art. 31 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi, dans les vestiaires, et en extérieur (parkings).

Art. 32 Aucune récompense n'est remise avant la cérémonie officielle (présence éventuelle de personnalités), sous réserve de décision contraire par le club organisateur.

Art. 33 Le montant approximatif des récompenses pour l'ensemble des tableaux est de **1200 €**.

Art. 34 Les remises des prix auront lieu le samedi 6 juillet à 18h et le dimanche 7 juillet à 17h30, aucun prix ne sera distribué avant ces deux échéances par respect pour l'ensemble des joueurs encore en compétition.

Art.35 Les joueurs prétendant à un prix et qui ne seraient pas présent lors de la remise officielle des prix peuvent être représenté par un membre de leur club qui devra être identifié auprès de l'organisateur avant le départ du joueur excusé.

Art.36 Aucun prix ne sera distribué ou envoyé hors de la compétition.

Art. 37 Le licencié qui reçoit un carton noir ou rouge, se voit remettre par le juge arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.

Art. 38 Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

Art. 39 Toute participation au tournoi implique l'adhésion au présent règlement. Celui-ci sera affiché dans la salle durant la compétition.

Le 21/01/2019

Le juge arbitre principal